

JD

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°90-386 du 4 Décembre 1990

Portant nomination de Monsieur Thomas
BOKO en qualité de Sous-Préfet de ZAGNANADO

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU la Loi N° 90-006 du 15 Mai 1990 portant abrogation de la Loi N° 81-009 du 10 Octobre 1981 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs, de la Loi N° 81-001 du 13 Mars 1981 relative aux élections des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat ainsi que du Décret N° 74-26 du 13 Février 1974 fixant les attributions et prérogatives des Préfets de Province et des Chefs de District et déterminant les services directement placés sous leur autorité.
- VU la Loi N° 90-007 du 15 Mai 1990 portant dissolution des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs.
- VU la Loi N° 90-008 du 13 Août 1990 portant organisation et attributions des Circonscriptions Administratives durant la Période de Transition.
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le Décret N° 90-119 du 27 Juin 1990 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale ;
- SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 8 Août 1990.

.../...

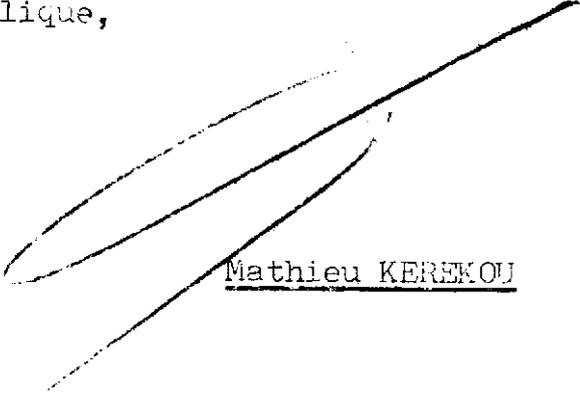
DECRETE :

Article 1er.- Monsieur Thomas BOKO est nommé Sous-Préfet de ZAGNANADO en remplacement de Monsieur Léandre ASSOGBA appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

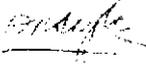
Fait à COTONOU, le 4 Décembre 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,



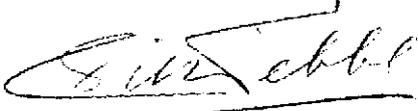
Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

Le Ministre de l'Intérieur, de
la Sécurité Publique et de l'Ad-
ministration Territoriale,



Jean Florentin FELIHO

Le Ministre des Finances



Idelphone LEMON

Ampliatiions :PR 6 HCR 4 PM 4 CS 1 SGG 4 MISPAT-MPS-MF 6 Autres Minis-
tères 13 Départements 6 CU et SP 79 GCONB-DCCT 2 DB-DCOF-DTCP-DSDV-
DI 10 DPE-DLC-INSAE 3 FASJEP-CNA-DAN-BN 4 ONEPI 1 JORB 1.-